

323

Vol. 48, No 1 - Février 2022

JOURNAL

Epik *Cacouna*



KAGWANAK

ACTUALITÉS



FÉVRIER ou : L'HARMONIE du FROID et du CHAUD



Bonne Saint-Valentin!

AVENTURES de Big Fish aux Bahamas p.8

RALLYE RAQUETTE 15 février au 15 mars p.18

CHRONIQUE MUNICIPALE + p.10 à 18

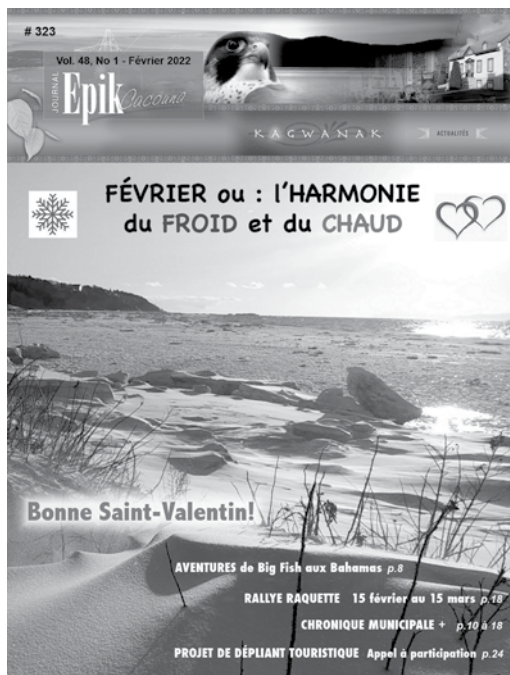
PROJET DE DÉPLIANT TOURISTIQUE Appel à participation p.24

sommaire

Vol. 48, no 1 - Fév. 2022

- 3 éditio / guignolée / voyage int.
- 4 fabrique
- 5 proches aidants / fermières
- 6 échos de la nature / l. magique
- 7 chron. à fond la vie / aga corpo
- 8 chron.-4- aventures de big fish
- 9 pub covid / comm. nourricière
- 10 chron. municipale
- 12 message mairesse / site munic.
- 13 avis public / jrnées persév. scol.
- 14 condensés conseils
- 16 séc. incendie / sq conduite hiver
- 17 activités
- 19 première nation / communiqué
- 20 jonathan varghese, ostéopathe
- 21 chronique juridique, séc. scol.
- 22 page santé, engelures
- 23 babillard / biblio
- 24 corpo développement

+ (distrib. locale) cahier des services 2022



LA MAGIE DE FÉVRIER

Kakouna Beach, 5 février 2022. Photo Yvan Roy
Un froid intense rend difficile la prise de photo mains nues. La neige a pris forme de poudre et de crystal. Du fond du ciel bleu, une lumière aussi brillante que celle de juillet se refléchit sur les surfaces blanches, cristallines et poudreuses.

Le 14, on Fêtera ce qu'il y a de plus chaud entre les êtres : l'AMOUR. Quelle harmonieuse magie fait ainsi s'unir le Froid et le Chaud en plein coeur de février ...



à la une

**AVENTURES de Big Fish
aux Bahamas**
p. 8

RALLYE RAQUETTE
15 février au 15 mars
p. 18

CHRON. MUNICIPALE +
p. 10 à 18

PROJET dépliant touristique
Appel à participation
p. 24

PARUTIONS À VENIR

Première date: réception matériel
2° date: distribution

#324 - AVR 7 / 14

#325 - JUIN 9 / 16

#326 - SEPT 1 / 8

#327 - OCT 20 / 27

#328 - DEC 8 / 15



EDITIONS

NOS PUBLICATIONS SONT DISPONIBLES
MARCHÉ DESBIENS & FILS, BOUTIQUE FOLIDÉCO
BOULANGERIE MAG. GÉN. SIROIS, BUREAU MUNICIPAL
ou DIRECTEMENT DE L'ÉDITEUR :

journalepik.com - epik@videotron.ca

**CAMPAGNE
MEMBERSHIP
JOURNAL EPIK
1 NOV - 8 FEVR**
**UTILISEZ CETTE BOÎTE
AU MARCHÉ DESBIENS
APRÈS LE 21 DÉC.**



Le journal EPIK a reçu, pour l'année 2020-21, une aide au fonctionnement de 13 764 \$ du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du Programme de soutien aux médias communautaires.



Journal EPIK de Cacouna

- **JOURNAL EPIK DE CACOUNA**, www.journalepik.com

C.P.2025, Cacouna, G0L 1G0, Qc. « epik@videotron.ca »

- **TIRAGE**: 1050 exemplaires, 6 fois /an

- **DISTRIBUTION**:

Cacouna (GRATUIT). Abonnement extérieur (12.\$ / an).

MEMBERSHIP: 5.\$ / an - Campagne automnale sept. à déc.

- **PUBLICITÉ LOCALE**: CARTES D'AFFAIRES: 70.\$ / an.

AU NUMÉRO: PAGE ARRIÈRE: 200.\$;

PAGE INTÉRIEURE: 140.\$, 1/2: 70.\$, 1/4: 35.\$, 1/8: 20.\$.

Contactez **Yvan Roy** (418.862.3061, laissez le message) ou envoyez un courriel à epik@videotron.ca.

- **CONSEIL D'ADMINISTRATION**:

Yvan Roy, prés. coord.; Marielle Perron, v. prés.; Christine Belliveau sec.

- **DÉPOT LÉGAL**: Bibliothèque Nationale du Québec, et du Canada,

ISSN 0836-8848. Envoi de publication canadienne - no 488216.

- **POLITIQUE D'INFORMATION**:

Le journal EPIK appartient à la population cacounoise et chacun/chacune peut y participer et s'y exprimer librement par des opinions, chroniques, compte rendus, nouvelles, etc.

La rédaction se réserve le droit de corriger le français, pour une meilleure lecture ou compréhension, et de refuser ou de faire modifier tout article qui ne respecte pas les objectifs du journal.

L'EPIK est
membre de



ÉDITO : LA MAGIE DE FÉVRIER



Y
V
A
N

R
O
Y

Un froid intense rend difficile la prise de photo mains nues. La neige a pris forme de poudre et de crystal. Du fond du ciel bleu, une lumière aussi brillante que celle de juillet se refléchet sur les surfaces blanches, cristallines et poudreuses.

Le 14, on Fêtera ce qu'il y a de plus chaud entre les êtres : l'AMOUR. Quelle harmonieuse magie fait ainsi s'unir le Froid et le Chaud en plein coeur de février ...

Cette réflexion m'est venue en fixant la photo de la page couverture, que j'ai prise le 5 février, par un froid sibérien. La phrase finale se termine par 3 petits points ... **Et ce n'est pas anodin.**

Remplacez ces petits points par un point d'exclamation et relisez la phrase à haute voix. Vous aurez sans doute envie de poursuivre en disant, dans un soupir: *Ah! Comme c'est beau et grand, l'Amour!*

Remplacez ensuite les 3 points par un point d'interrogation et relisez-la à nouveau à haute voix. Si vous êtes bien détendu-e, en position confortable, ou encore en séance de yoga ou de méditation, cette question vous ouvrira l'esprit et le coeur pour vous transporter vers un horizon magique où le Chaud et le Froid vivent en harmonie, sans se brûler ni se geler. Il vous viendra même une foule d'images, de situations, de rêves et le Chaud et le Froid deviendront des personnes, des souvenirs... Alors vous sourirez, en réalisant que **l'harmonie entre contraires est possible.**

Harmonieuse Saint-Valentin à chacun-e de vous!



CACOUNA - NOËL 2021 OPÉRATION GUIGNOLÉE et AIDE AUX PERSONNES/FAMILLES

COMITÉ D'ENTRAIDE DES CHEVALIERS DE COLOMB (SUIVI)

La GUIGNOLÉE 2021 du comité a rapporté cette année 677,50 \$ dont 587,50 \$ déposés dans le contenant qui avait été placé sur le comptoir du Marché Desbiens.

Un GRAND MERCI pour la belle collaboration, à cette occasion, de Luc Hallé et de Marie-Ève Dubé, du Marché Desbiens & Fils.

Le comité, disposant aussi d'un fond accumulé des années passées, a pu distribuer à des familles et personnes moins fortunées de Cacouna un total de 1 575.00 \$ sous forme de bons d'achat de nourriture, à se procurer au Marché Desbiens.

MERCI à toutes les personnes qui ont généreusement participé à ce geste collectif de partage, chez nous.

Le Comité d'entraide des Chevaliers de Colomb

- 27 -

Mélanie Belliveau-Roy

Voyage intérieur d'un oiseau migrateur

RÉFLEXION SOUS LA DOUCHE

C'est un vrai défi de « simplement » laisser les choses aller, laisser les événements se présenter à nous ou se produire. Je ne sais pas pour vous, mais moi je ressens toujours le besoin de tout contrôler.

J'ai cette impression persistante qu'il me faut connaître tout ce qui va se passer dans mon futur, tout ce qui va se produire, et ce que je dois faire pour y arriver. Je veux pouvoir tout préparer, afin d'être moi-même prête!

Je sais que je devrais laisser aller la vie et être simplement présente, dans le moment. *Carpe Diem*, dit-on. Capturer l'instant. Être présent dans l'instant, ça me permettrait de voir les occasions qui se présentent! Si je suis trop concentrée sur la préparation de l'avenir, je risque de manquer ce qui est juste devant moi. Mais je crains malgré tout de manquer quelque chose, de ne pas FAIRE la chose que je devrais faire... J'ai peur de rater une action, oublier une étape.

Même si... je sais bien que tout arrive pour une raison. Je le remarque sur le long terme, après coup. Je comprends le pourquoi du comment.



Ah! Ce pourquoi!!! Ce grand pourquoi! Sérieusement, est-ce que quelqu'un connaît véritablement LA réponse? LA réponse de la vie! Peut-être certains moines ou d'autres personnes spirituelles, oui... Mais parmi nous, simples citoyens qui ne dédions pas nos vies à la méditation: qui est prêt à affirmer connaître LA réponse et se sentir confortable dans cette attente quotidienne? Suis-je la seule à me sentir impatiente?

Bon, allez, méditons! Soufflons un bon coup, en pleine nature ou chez nous. Reconnectons-nous à cette énergie de l'Univers/Dieu/Amour. Tentons de retrouver cette connexion qui nous permet de reconnaître les signes quand ils se présentent. Soyons ouverts pour accueillir les opportunités.

Conseil de FABRIQUE

Bon début d'année 2022 à tous et à toutes !

Et nous revoici dans les restrictions. Mais peut-être y a-t-il quelque chose de merveilleux là-dedans ? Peut-être est-ce une occasion en or de découvrir les petits bonheurs quotidiens qui nous entourent plutôt que de courir après de grands bonheurs occasionnels ? D'être plus conscients de nous-mêmes, de nos relations avec les autres ? C'est ce que je nous souhaite à tous et à toutes pour 2022 : santé physique et, surtout, ces petits bonheurs qui nous aident, un jour à la fois, à garder notre santé émotionnelle, mentale et spirituelle.

Sur ce, nous désirons aujourd'hui vous présenter notre nouveau logo qui, dorénavant, représentera notre Fabrique. (C'est certain que la version couleur est plus représentative).

Arche : représente les grilles de la grande porte du cimetière et les montagnes.

Le jaune : est avant tout la couleur de la lumière et du soleil.

Il traduit un caractère expansif, conquérant, resplendissant, puissant : c'est la lumière qui perce la nuit, qui dissout les ténèbres, qui dévoile les secrets de la Connaissance.

Le violet : symbole de spiritualité et de religion (c'est la couleur portée par les évêques).

La croix : la mission de la fabrique.

Le porc-épic : l'emblème de Cacouna.

Maintenant, pour faire suite au dernier article où je parlais des **frais d'entretien du cimetière**, voici quelques items à considérer : déneigement, épandage d'engrais et d'herbicide, tonte du gazon (celui-ci je le connais), émondage des arbres, entretien et amortissement des chemins, des clôtures, des aménagements paysagers, de la sécurité du cimetière, de l'équipement et de la machinerie, etc. Ces frais décrits comme « Frais d'entretien du cimetière » ne sont pas calculés par lots, mais bien par participation pour l'ensemble des frais encourus par la Fabrique pour le maintien dudit cimetière. Ils peuvent être payés chaque année avec la capitation, par période de 30 ou 50 ans pour une durée maximale de 100 ans après l'achat de la concession d'un lot et 50 ans pour une niche. Après, les emplacements reviennent à la Fabrique qui, alors, assumera les frais d'entretien.

Enfin comme je l'ai aussi laissé entendre dans le dernier article, nous avons mis à jour le **Règlement du cimetière** selon le document proposé par l'archevêché de Rimouski. Ce document a été révisé par les chanceliers et économistes diocésains du Québec, l'Association des cimetières catholiques romains du Québec ainsi que par des conseillers juridiques en droit civil. Il est beaucoup plus complet, car il tient compte des nouvelles réalités religieuses et aussi des demandes plus complexes des paroissiens.

Voici quelques points importants à connaître.

(Les chiffres font référence à l'article du Règlement.)

4.5 : Heures d'accueil : Les heures d'accueil sont entre 8 et 20 heures d'avril à novembre (selon le degré d'enneigement). Ces horaires servent aussi à protéger le cimetière du vandalisme.

5.1 : Concession restreinte : de tout temps, les concessions ne sont cédées qu'à UNE SEULE PERSONNE !! Cela a été oublié pendant quelques années, mais ce Règlement est de retour en force. Lorsqu'un couple désire acquérir un lot ou une niche, le contrat de concession sera fait au nom d'une seule personne. Par contre, le nom du conjoint sera indiqué dans l'espace du contrat prévu à cet effet. Seront aussi ajoutés les noms des personnes autorisées à y être enfouies ou déposées (Articles 6.2-6.3).

5.3 : Durée de concession : la notion « À perpétuité » n'existe pas légalement sauf pour indiquer une durée de 100 ans selon le Code civil du Québec. Donc, tout contrat de concession de lot a une durée de 100 ans à partir de la date de signature du contrat, tandis que le contrat de niche de columbarium a une durée de 50 ans.

6.1 : Droit de sépulture : « Lorsqu'il y a mise en niche, elle a lieu dans le columbarium de la fabrique et N'EST PAS AUTORISÉE DANS LES OUVRAGES FUNÉRAIRES APPARTENANT AU CONCESSIONNAIRE ».

6.6 : Ouvrage funéraire : L'entretien et la réparation des monuments funéraires incombent entièrement au concessionnaire du lot. Lorsque le contrat de concession est échu, le monument funéraire revient au concessionnaire ou à son successeur. Le monument funéraire et l'urne doivent être en matériau noble : le monument lui-même (granit, bronze ou marbre) ou l'urne (bois, granit, bronze, marbre, etc.).

6.7 : Aménagement de la concession : Aucune délimitation n'est autorisée par une clôture, une haie, des chaînes ou tout autre moyen. Il ne doit y déposer, semer ou planter ni bouquet, ni arbustes, ni arbre et la surface doit être entièrement recouverte de gazon. Le dépôt ou l'installation d'arrangements floraux SUR les monuments est permis. Par contre, les aménagements acceptés selon le Règlement du cimetière précédent celui de 2022 sont valides.

6.8 : Changement d'adresse : le concessionnaire doit lui-même faire ce changement. La fabrique est tenue d'envoyer toute correspondance UNIQUEMENT à la dernière adresse connue !

9.3 : Vandalisme : La Fabrique n'est EN AUCUN CAS RESPONSABLE des actes de vandalisme commis dans le cimetière. Par contre, tout comme vous, nous tenons à protéger notre cimetière et c'est pour cela que nous avons mis des pancartes, des caméras et des lumières.

Les autres points discutés dans les documents sont entre autres : Litiges, Résiliation de la concession, Droit de concession, Utilisation d'un lot ayant déjà servi, Sépulture et Exhumation, etc.

Il est à noter que, par décision du conseil de Fabrique, aucun cercueil ne peut être enterré dans un lot entouré d'anciens monuments funéraires, car cela provoque un mouvement du sol qui déstabilise ces anciens monuments. Par contre, l'enfouissement d'urne est accepté. Le présent Règlement 2022 peut être modifié à une date ultérieure par résolution du conseil de Fabrique. Le Règlement du Cimetière a été approuvé par l'Archevêché de Rimouski le 20 décembre 2021.



Concitez vos divers rôles...sans vous épuiser !

Formation animée par Madeleine Fortier, conférencière, formatrice et écrivaine.

Concilier votre rôle de proche aidant avec votre vie personnelle et familiale, avec les soins à donner, et parfois même avec le travail, n'est pas chose facile. Cette formation a pour but de vous offrir un temps de réflexion et des outils pour favoriser un meilleur équilibre.

Activité organisée par le Service de soutien aux proches aidants du Centre d'action bénévole des Seigneuries. Activité réservée aux personnes proches aidantes.

Inscription obligatoire au 418 867-3130, poste 217.

Lieu : Vidéoconférence Zoom

Date : jeudi, 24 février 2022

Heure : 18h30 à 20h30



Conseil de FABRIQUE ... SUITE

INFORMATIONS

- **L'horaire des prochaines messes :** les dimanches 6 mars et 10 avril à 10 h. Suivre attentivement les directives gouvernementales.
- **La messe du premier vendredi du mois :** aura lieu le 4 mars. Suivre attentivement les directives gouvernementales.
- **Cloches :** en suivi de la réparation de la 2e cloche qui ne sonne pas, ça va aller au printemps.
- **Cimetière :** la finition de la clôture se poursuivra au printemps. De même que la vérification d'une des lumières des poteaux de sécurité dans le cimetière.
- **À noter :** notre bureau est actuellement fermé selon les dernières consignes COVID-19 du gouvernement. Vous pouvez toujours laisser un message téléphonique que nous vous retournerons dès que possible. Dès que de nouvelles directives gouvernementales seront disponibles, un nouveau message téléphonique sera enregistré.

En attendant la prochaine parution au printemps (Youppie !), portez-vous bien et, à la fin de la journée, n'oubliez pas de compter vos petits bonheurs !

Et pourquoi pas contacter l'EPIK pour en partager quelques-uns avec les lectrices et lecteurs, dans un petit message courriel à epik@videotron.ca ? Ils seront publiés avec grand plaisir et deviendront eux-mêmes des petits bonheurs pour plusieurs...

Chantal Beaulieu, marguillière
Pour la Fabrique

Cercle de FERMIERES



Chères Fermières,

L'année 2021 est derrière nous. Enfin 2022, mais il faut dire que cette pandémie s'incruste dans nos vies.

Nous sommes heureuses de vous annoncer que notre atelier sera ouvert à partir du 1 février; pour le moment, 4 personnes à l'intérieur et aucun rassemblement n'est permis.

Notre prochaine réunion devrait avoir lieu le 8 mars 2022, on vous tiendra au courant des décisions. Nous suivons les recommandations de la Santé publique.

Nos réunions se tiennent du deuxième mardi de septembre jusqu'au mois de juin de chaque année.



Notre cercle compte maintenant 46 membres avec plusieurs jeunes. Notre relève est assurée, mais il ne faut pas hésiter à faire connaître notre organisme afin de transmettre nos connaissances.

N'hésitez pas à inviter une amie, une sœur ou une voisine à assister à nos rencontres afin de leur donner le goût de s'embarquer dans notre belle aventure des fermières de Cacouna.

Soyons fières d'être fermières et de nos valeurs, toujours debout dans cette grisaille dont nous apercevrons bientôt la lumière au bout de ce tunnel.

Votre CAL,

Louiselle, Pauline, Andrée,

Réna, Diane et Huguette.

CES HÉROS INCONNUS QUI PLANTENT DES ARBRES

- 12 -

Sols dégradés, zones arides, déserts de poussières, terres brûlées... Ces figures de la reforestation ont su faire renaître des milliers d'hectares de forêts dans des lieux extrêmes. Du Brésil au Japon, en passant par l'Inde jusqu'au Kenya et au Madagascar, de braves gens reforestent leur pays d'origine. - Voici leurs portraits.

GILLES GAUTHIER



Passionné de montagnes et suite à plusieurs expériences en sillons, il eut la géniale idée de reforester les collines dénudées de la Vallée du Tsaranoro.

LÉLIA et SEBASTIAO SALGADO



WANGARI MUTA MAATHAI

Ecoféministe du Kenya, elle fut une pionnière avec mandat de stimuler surtout les femmes à planter des arbres afin de restaurer les sols et lutter contre la déforestation.



RANA RAM BISHNOI

Environnementaliste, surnommé «Tree Man». Hindou protecteur des arbres. A planté 30,000 arbres autour de son village au Rajasthan et réussi à contenir l'avancée du désert.



Célèbre couple brésilien au nord de Rio de Janeiro. Ils ont planté près de 700 hectares de forêt et 300 espèces ont repris racine dans la région de Minas Gerais.

AKIRA MIYAWAKI



Docteur et botaniste au Japon. Restaurateur de sols, expert en écologie végétale et plantation, il a démontré qu'on pouvait redonner vie à des forêts très dévastées.

Lien pour plus de détails : *Ces hommes et ces femmes qui replantent des arbres - Libération*

PETITE PENSÉE - *Planter même un seul arbre c'est redonner vie à la planète.* Recherche : *Ginette Legendre, Métisse*

par Yvan Roy

La Langue

MAGIQUE

68

EXPRESSIONS DU QUÉBEC... et d'ailleurs

Voici une série d'expressions courantes au Québec recueillies et expliquées par un collaborateur et ancien résident de Cacouna, Louis-Philippe Pelletier, pour faciliter les échanges entre générations ou anciens et nouveaux Québécois.

212 - (À prendre) avec des pincettes = Se dit d'une personne susceptible avec laquelle il faut peser chacun de ses mots de peur de l'insulter.

213 - Sans anicroche = Sans incident fâcheux ou regrettable.

214 - Il n'y a pas de quoi fouetter un chat = Ce n'est pas un gros problème, ou ce n'est pas une faute ou une erreur justifiant une sanction. (Voir aussi 32).

215 - Appeler un chat un chat = Qualifier franchement les choses comme elles sont.

216 - Tirer son épingle du jeu = Réussir à accomplir une tâche, se montrer capable de supporter la concurrence ou de performer convenablement (malgré peut-être un doute au départ).

217 - Se tirer dans le pied = Poser un geste, prendre une décision contraire à ses propres intérêts.

218 - Se tirer d'affaire = Réussir à atteindre ses objectifs, malgré certaines difficultés.

219 - Tirer de l'arrière = Avoir pris du retard dans un domaine quelconque.

220 - Tirer sa révérence = S'en aller, quitter un endroit.

221 - Ça tire à sa fin = Ça achève. (Pour d'autres expressions impliquant le verbe tirer, voir aussi les numéros 28, 35, 58 et 61).

222 - Y mettre le paquet = Utiliser tous ses moyens, y mettre tous ses efforts, dans l'espoir d'obtenir le résultat escompté.

223 - Être remercié de ses services = être congédié, être viré, perdre son emploi.

224 - Des bruits qui courent = Des rumeurs.

225 - Ça ne court pas les rues = C'est quelque chose de rare.

226 - Chiquer la guénille = Ne pas être de bonne humeur suite à quelque chose qui ennuie, dérange, ou déçoit.

227 - Avoir le motton = Avoir de la peine, être triste pour un motif quelconque.

UN ÉVÉNEMENT TRAGIQUE

L'été tire à sa fin. Les céréales sont mûres. Il est temps de les récolter. Nous sommes au début de septembre et le soleil est au rendez-vous pour quelques jours encore. Un champ de seigle, près de la maison familiale, est de couleur or. Papa décide de le récolter ce 5 septembre 1929. Après le dîner, il attelle les chevaux à la faucheuse et se rend au champ. Une de mes soeurs aînées l'accompagne.

Trompant la surveillance de maman, je traverse le jardin, saute la clôture de perches, me retrouve dans le champ de seigle et je rejoins ma soeur. Cette dernière me place dans un endroit sécuritaire et me recommande de ne pas bouger. Craignant les chevaux, je pénètre dans la partie non fauchée. Je me considère à l'abri dans les longues tiges de seigle. Malheureusement, je me trouve dans la trajectoire de la faux. Un cri attire l'attention de papa qui me voit étendu sur le sol dans une mare de sang, les deux jambes coupées.

Maman est à ma recherche. Elle aperçoit papa me portant dans ses bras et ma soeur, tenant ma jambe droite complètement séparée du tronc. Que faire, nous sommes en 1929. Les moyens de transport automobile sont rares. Heureusement, le voisin a le téléphone. Un médecin est rejoint à Rivière-du-Loup. À son arrivée, il constate la gravité de la blessure. Il n'a jamais eu à traiter un amputé.

Le médecin songe à ce qu'il doit faire. Après réflexion, je suis placé sur la

table de la cuisine et, aidé par une bonne voisine, Anna-Marie Sirois, il remplace les bandages et pansements que maman a improvisés. Constatant mon état, il hésite avant d'informer mes parents qu'il n'est pas nécessaire de me conduire à l'hôpital puisque je ne survivrai pas, car mon organisme ne contient plus de sang. En ce temps, les transfusions de sang étaient à leurs débuts et se faisaient en direct, soit du donneur au patient. Pour un enfant...

Mes parents acceptent le verdict et se résignent. Dans leur esprit, il y a encore espoir et ils me veillent toute la nuit. Dans leurs prières, ils invoquent Saint-Joseph de me conserver une jambe. Le lendemain matin, je suis toujours vivant, mais très faible. On me conduit à l'hôpital. Là, les médecins immobilisent ma jambe gauche, qui ne tient que par les tendons. Après trente jours d'hospitalisation et avoir combattu la scarlatine, je reviens à la maison. Encore faible, je ne peux même pas me tenir assis. Les jours filent et je reprends des forces.

Un soir de décembre, alors que la famille récite le chapelet, j'arrive à me déplacer, en poussant une voiturette qu'une riche famille de Québec, pour laquelle une de mes soeurs est cuisinière, m'a fait fabriquer. C'est une joie intense et des remerciements sont présentés à Dieu. Je poursuis ma convalescence et apprends à me déplacer avec des béquilles. À 95 ans, je suis encore là, en bonne santé et heureux.

En 1929, il n'existe pas d'organismes qui apportent les soutiens psycholo-

giques et financiers. Seuls les encouragements de la famille proche et des voisins sont précieux. Je me rappelle avoir reçu un petit chien «Beauté» et un traîneau d'un voisin. Par contre, j'ai été choyé, mais non gâté. Ma famille recevait des catalogues d'une compagnie de Toronto, «Hanger», qui fabriquait des appareils orthopédiques. C'est dire que les compagnies lisaient les journaux...

Aujourd'hui, les parents et les jeunes amputés profitent de l'aide gouvernementale et d'autres organismes. Je me permets de souligner l'Association des amputés de guerre qui, par leur programme «Les vainqueurs», apporte une aide aux jeunes amputés en leur procurant des membres et appareils spécifiques. Il faut voir le sourire de ces jeunes qui profitent de ces avantages. Une oeuvre à encourager.

Revenons à Anna-Marie Sirois, qui fut mon institutrice à l'école de rang numéro 1. Lors de fêtes locales, elle manifeste le désir de me rencontrer. Elle me donne quelques détails de son aide apportée au médecin, entre autre que j'étais conscient et que chaque fois que le médecin communiquait avec elle, je les suivais des yeux. Jamais je n'ai posé de questions à mes parents concernant ce 5 septembre 1929. Je ne voulais pas éveiller des mauvais souvenirs qu'ils avaient vécus.

(... à suivre)



À VOTRE AGENDA: ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT

*Oyé, oyé, nous vous avisons que l'assemblée générale annuelle de
LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE CACOUNA
se déroulera le mercredi 27 avril 2022, à compter de 19h00.
Mettez cette date à votre agenda.*

À la prochaine parution de l'ÉPIK, nous vous aviserons si notre AGA se déroulera en présentiel OU via la plate-forme ZOOM.

Tout dépendra des restrictions sanitaires alors en vigueur.

Nous vous remercions à l'avance de votre présence.



Plage Coco di Mama, Eleuthera, Bahamas, janv. 2022



En direction d'une plongée sous-marine à Norman's Cay, Exumas, Bahamas, janv. 2022

Les aventures de Big Fish

Le voilier Big Fish a toujours le vent dans les voiles depuis son arrivée dans les Bahamas le 9 décembre dernier. Déjà plus de 2 mois que nous sillonnons, du nord vers le sud, les archipels des Bahamas tels que les Berry's Island, les Eleuthera et les Exumas.

Nos navigations et les conditions météorologiques sont bien différentes que celles vécues au Canada et aux États-Unis. Les navigations sont courtes, car les îles sont proches et les ancrages nombreux. Comme Big Fish change d'ancrage aux 2-3 jours, nous avançons à saut de puce tant que le vent des alizés, un vent à prédominance est, reste en place. Nos histoires se corsent lorsqu'un front froid "christmas wind" s'installe et amène un vent de l'ouest et du nord, créant des périodes de vents forts et un temps frais. Ces vents nous imposent alors de trouver un ancrage souvent inconfortable et d'y rester durant plusieurs jours d'affilée.

Les ancrages permettant de se protéger des vents du nord étant plutôt

rare, ceux-ci sont rapidement bondés de voiliers. Ce type de situation peut amener un capitaine à un sommeil léger afin de surveiller la valse des trop nombreux bateaux à l'ancre. C'est dans ces moments que Big Fish réalise la valeur d'un ancrage sécuritaire, car désertique.

Une des caractéristiques des Bahamas est d'être un vaste banc de sable parsemé de tête de coraux. Celui-ci réfléchit à la lumière, ce qui lui vaut une gamme de bleu qui vous en met plein la vue. L'archipel des Exumas, par exemple, est à lui seul un banc de sable de 70 milles nautiques en largeur par 200 milles nautiques en longueur. D'ailleurs, plusieurs bancs de sable créent une île temporaire émergeant selon le cycle de la marée. Ce phénomène procure ainsi au marin attentif le loisir de vivre, pour quelques moments, comme un Robinson seul sur son île.



Pêche d'un Mérout de Nassau, Exumas, Bahamas, janv. 2022

Le bleu du ciel, le bleu de la mer, le bleu foncé à bleu presque blanc, le bleu gris, le bleu vert, le bleu turquoise, le bleu électrique, le bleu pétrole, le bleu saturé, bleu violacé, bleu azur, le bleu nuit, le bleu indigo, le bleu transparent, le bleu pastel, le bleu sablonneux, le bleu opaque, le bleu chatoyant, le bleu à l'aurore, le bleu intense outremer et profond ...

le bleu et blanc des bateaux créant une alliance intemporelle.

Seuls au monde

Big Fish, Hugo et moi allons très bien. Nous vivons ensemble sans bruit, sans effort. Nous donnons toujours notre destinée aux flots, aux vents et aux rencontres. Ce mode de vie, celui de vivre en mer, est désigné pour nous.

À suivre ... !

C'est dans un esprit de générosité que nous continuons de vous partager les petites comme les grandes aventures du voilier Big Fish. Encore une fois, cette chronique se veut un témoignage de reconnaissance envers une famille et une communauté qui m'ont transmis l'ouverture d'esprit.

À s'ouvrir l'esprit, on ne revient pas à sa taille d'origine.

Merci!

À bientôt !



Coucher de soleil, Governor's Harbour, Eleuthera, Bahamas, déc. 2021

Le bleu

Le bleu, cette couleur primaire, la couleur la plus attirante de tous les temps. Selon le cercle chromatique des couleurs, le bleu dénote invariablement le froid. Dans le cas des Bahamas, le bleu dénote invariablement la chaleur et des nuances de bleu offrant des panoramas spectaculaires.

**Mireille Morin
Voilier Big Fish**

Vous avez des symptômes de la COVID-19 ?



Isolez-vous



et faites
un test rapide
à la maison.

Pour en savoir plus

[Québec.ca/isolement](https://quebec.ca/isolement)

On continue
de se protéger.

Votre gouvernement

Québec

COMMUNAUTÉ NOURRICIÈRE DE CACOUNA

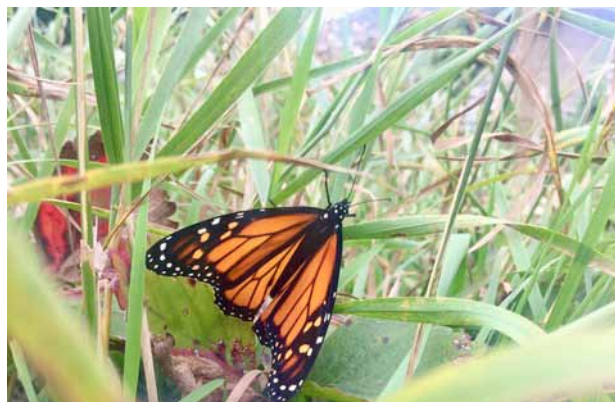


Chère communauté,

Déjà février! Les plus jardiniers d'entre vous commencent probablement à planifier vos semis et à rêver à des fleurs plein le jardin, j'en suis sûre - puisque j'en suis !

Pour le comité de la Communauté nourricière, nous sommes à faire le bilan de notre expérience de l'an passé et à réfléchir à l'amélioration de la formule pour 2022. En 2021, comme pour de nombreux projets, plusieurs vents contraires ont soufflé. Le principal est bien connu : la Covid. Les activités auxquelles nous avions rêvé pour faire advenir des rencontres entre les citoyens (ateliers, jardinage intergénérationnel, cuisine collective, soupers...) ont totalement été écartées; le concept derrière le projet en a donc bien souffert.

Cette année, nous sommes confiantes que les mesures ne seront pas aussi strictes que l'an passé. Puis, suivant nos constats des bons et des moins bons coups de la première saison, nous reviendrons avec de nouvelles propositions afin de faire vivre ce petit projet qui vient de notre cœur et qui, nous le souhaitons, se fera un chemin jusqu'au vôtre.



*Mention très très spéciale à
Lizette Ouellet et Jacques Desjardins
pour leur support, leur temps, leur énergie et
leur savoir-faire, qui nous ont énormément
aidées en 2021. Merci à vous deux.*

Vous avez envie de participer à la saison 2022 avec nous? Vous avez des questions, des commentaires, des idées?

**Écrivez-nous ici : nourricacouna@gmail.com
et abonnez-vous à notre **page Facebook** :
Communauté nourricière de Cacouna**

En souhaitant vous retrouver nombreuses et nombreux pour célébrer ensemble la vie et la communauté en 2022 !

Stéphanie Robert

CHRONIQUE MUNICIPALE - FÉVRIER 2022

Rappel aux motoneigistes circulant sur le territoire de notre municipalité.

Il est possible pour les amateurs de motoneige de visiter notre belle municipalité grâce à un sentier régional numéroté # 565 et un sentier local qui est entretenu et sous la responsabilité du **Club de motoneige Les Déserteurs inc.** Pour maintenir la cohabitation harmonieuse entre motoneigistes, résidents et autres usagers du territoire, il est essentiel de respecter la loi et les règles de sécurité en vigueur.

Il est interdit de circuler sur les chemins publics, sauf dans de rares exceptions prévues par la loi. On peut traverser un chemin public ou y circuler seulement si une signalisation routière permet de le faire. Il est aussi permis d'utiliser les voies publiques sur une distance **ne dépassant pas 1 kilomètre** pour rejoindre un sentier balisé d'un club de véhicules hors route ou une station d'essence. À noter qu'à moins de **30 mètres des résidences**, la limite de vitesse est de **30 km/h** même si aucune signalisation ne l'indique.

Dans notre municipalité, selon notre règlement **No 111-20 : Règlement sur la circulation des véhicules hors route**, il est donc possible de circuler sur la route à Moreault, une partie du Chemin de la Rivière-des-Vases, la route du Réservoir, sur toute la longueur du lot 4 984 166, sur toute la longueur du lot 4 984 144 et sur la rue des Étangs (à partir de la limite du lot 4 984 144 jusqu'à l'intersection de l'avenue du Port).

Pour en savoir davantage sur le sujet, nous vous invitons à consulter le site internet de la Fédération des clubs de motoneige du Québec (www.fcmq.qc.ca). Vous pouvez également accéder à la législation complète sur le site du Gouvernement du Québec : www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/V-1.3.

Prévention incendie - Les rallonges électriques

Saviez-vous que la mauvaise utilisation de rallonges électriques est la cause de plusieurs incendies au Québec ? Pour en faire un usage adéquat, favorisez les comportements suivants :

- Évitez d'utiliser une rallonge pour alimenter un appareil de façon permanente. Faites plutôt appel à un électricien pour faire ajouter une prise de courant à l'endroit approprié.
- Ne coupez pas et ne pliez pas la troisième broche d'une fiche. Cette broche de mise à la terre est une protection en cas de défaut électrique. Utilisez une rallonge à trois trous et vérifiez que la fiche est bien enfoncée dans la prise de la rallonge.
- Inspectez systématiquement une rallonge avant son utilisation pour vous assurer qu'aucun fil n'est à découvert.
- Recherchez tout indice de surchauffe ou d'endommagement physique du matériel (tache de brûlure).
- Optez pour le bon calibre de rallonge : plus l'ampérage d'un appareil et la distance entre celui-ci et la prise de courant sont importants, plus le calibre du câblage doit être élevé.
- Attention aux prises multiples, il y a risque de surchauffe, surtout si vous branchez plusieurs appareils qui consomment beaucoup d'électricité. Utilisez une barre d'alimentation avec un disjoncteur intégré qui coupe le courant en cas de surcharge.
- Répartissez les appareils sur plusieurs prises de courant et débranchez les appareils non utilisés.
- Débarrassez-vous de façon adéquate d'une rallonge dès qu'elle montre des signes de détérioration. Ce genre de matériel ne doit pas être jeté à la poubelle mais être disposé à l'Écocentre de Rivière-du-Loup.

Source : site internet d'Hydro-Québec



14 FÉVRIER - JOYEUSE ST-VALENTIN À TOUTES ET TOUS !



Le Comité consultatif d'urbanisme a besoin de relève !

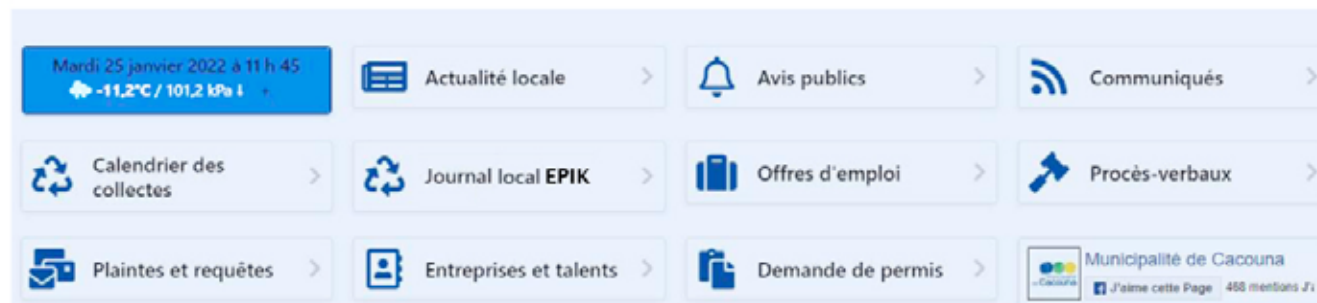
Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est un organisme mandaté par le Conseil municipal pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Au-delà de la réglementation en vigueur dans ce domaine, il est question également de développement commercial, de zonage, de lotissement, de construction, de protection de l'environnement, de dérogation mineure et de la conservation du patrimoine. Les membres du comité analysent les différentes demandes qui lui sont acheminées et font des recommandations au Conseil municipal.

Le comité est constitué d'un représentant du Conseil municipal, M. Ghislain Mailloux, de la mairesse, Mme Suzanne Rhéaume et de sept sièges comblés par des résidentes et résidents de la municipalité (Mme Meghan Vézier et Messieurs Martin Vaillancourt, Yvan April, Francis Gagné, Marc Morissette et Fabien Nadeau). Avec la démission récente d'un membre, **un poste est à combler actuellement**. À ce groupe s'ajoute le directeur général, M. Felix Bérubé, et l'inspectrice en bâtiment et environnement, Mme Chloé Dumais. Ces derniers n'ont cependant pas le droit de vote.

Si le développement de votre municipalité vous tient à cœur et que vous avez du temps à y consacrer (4 à 5 réunions par année), nous vous invitons à nous faire parvenir votre candidature par courriel au plus tard **le 28 février - 16 h00** à l'adresse suivante : fberube@cacouna.ca. Au plaisir de vous accueillir au sein de notre comité !

Le site internet de la municipalité s'est fait une beauté !

Vous avez peut-être remarqué la nouvelle image de notre site internet. Une nouvelle arborescence est en ligne depuis le 17 janvier dernier avec des couleurs plus jeunes et dynamiques. Un effort a été réalisé surtout au niveau des menus pour améliorer la navigation des utilisateurs sur le site. Nous avons rassemblé l'information par thèmes pour faciliter la recherche et éviter l'éparpillement. Entre autres, tout ce qui touche le volet récréatif se retrouve dorénavant sous l'onglet « **Culture, sports et loisirs** ». Vous pouvez également accéder, en un seul clic de souris, au dernier communiqué ou au dernier procès-verbal, en utilisant les boutons d'accès directs de la page d'accueil.



Le travail de refonte visuelle est pratiquement terminé. Nous en sommes à l'étape de mise à jour du contenu. Ce travail n'est pas effectué par une firme externe. C'est une employée de la municipalité qui est responsable d'actualiser les informations à travers ses diverses tâches quotidiennes. Il est donc possible que certaines pages de notre site aient encore la mention « **contenu à venir** ». Nous espérons terminer la mise à jour d'ici trois à quatre semaines. Nous vous remercions de votre patience. Si vous avez des questions ou des suggestions à nous faire, n'hésitez pas à nous contacter au 418-867-1781 ou faites-nous parvenir un courriel à l'attention de Nancy Bérubé, secrétaire administrative, à l'adresse suivante : municipalite@cacouna.ca.



DU 14 AU 18 FÉVRIER 2022
LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

**NOS
GESTES,
UN+
POUR LEUR
RÉUSSITE!**

Mot de la mairesse

Chers Cacounoises, chers Cacounois,

Déjà le mois de février qui se pointe le bout du nez, et malgré sa brièveté, ce mois nous conduira tranquillement et sûrement vers un printemps que nous avons tous hâte d'accueillir. Toutefois, comme le dit un certain proverbe « *Profitons du moment présent; un jour à la fois* ».

Dans cet article, je vais vous faire un bref résumé de mes trois premiers mois en poste. Sans hésiter, je vais vous confier que le temps passe très vite; trop vite!

D'autant plus que cette année, et étant donné que nous avons vécu des élections municipales en novembre 2021, les villes/municipalités avaient jusqu'au 31 janvier dernier pour présenter et adopter leur budget pour l'année 2022; ce que nous avons fait. Ce budget a été, d'ailleurs, adopté en séance du Conseil le lundi 7 février. Tout ce processus de la préparation et de l'adoption du budget d'une ville ou d'une municipalité est l'un des principaux actes politiques d'un conseil municipal. En effet, c'est lors de l'élaboration du budget et du programme triennal d'immobilisations que le conseil indique la direction qu'il entend donner à l'administration municipale. Le budget d'une Municipalité est donc toujours un exercice complexe et nécessaire qui permet, une fois par année, de mesurer l'impact de certaines décisions prises et de réévaluer les programmes municipaux existants. De plus, cette année, toute cette préparation et cette analyse furent réalisées via visioconférence, pandémie oblige; ajoutant ainsi une complexité au processus. Toutefois, malgré ces circonstances, je peux vous assurer que nous avons fait l'exercice de façon rigoureuse et réfléchie. **Notre but** : Garder le compte de taxes de nos contribuables le plus bas possible et ce, malgré l'augmentation de l'I.P.C. (Indice des prix à la consommation), l'inflation, particulièrement « virulente » cette année et notre désir de réaliser de beaux projets qui participeront au développement de notre belle municipalité (*Voir le pv de notre rencontre extraordinaire du Conseil municipal en date du 20 décembre dernier, inclus dans cette même édition de l'Épik*).

Nous avons réussi le pari; pas ou peu de hausse pour certains alors que pour d'autres, une légère augmentation. J'aimerais prendre le temps de remercier les conseillers municipaux

pour, non seulement leur rigueur et leur intérêt démontrés tout au cours de cet exercice budgétaire, mais également pour leur contribution fort importante lors de nos rencontres. J'aimerais également remercier notre directeur général, Félix Bérubé, qui s'acquitte de ses tâches avec beaucoup de professionnalisme et de leadership. Nous formons une équipe unie. Chaque jour apporte de nouveaux défis et chaque jour est un plaisir renouvelé de travailler ensemble.

Aussi, comme je l'ai mentionné dès mon arrivée en poste, je suis une fille « **terrain** »; je suis donc au bureau tous les jours, partageant ainsi la vie quotidienne de nos employés municipaux. À eux aussi, j'aimerais dire « merci »: Merci pour le bon travail qu'ils accomplissent jour après jour.

La population de Cacouna est vraiment choyée de pouvoir compter sur un Conseil municipal et une équipe d'employés dévoués, efficaces et engagés, orientés vers un seul et même objectif : **Être au service de tous les citoyennes et citoyens de notre communauté.**

Je voudrais également profiter de l'occasion pour vous inciter à passer du temps à l'extérieur: profitez des activités & sports d'hiver; « Allez ouste! Sortez vos tuques & mitaines et on bouge! On s'oxygène les poumons! »

Bonne nouvelle : Nous aurons bel et bien un carnaval; ce sera un « mini-carnaval » mais, dans les circonstances, nous sommes chanceux de pouvoir quand même en organiser un! Il aura lieu le samedi 19 février prochain de midi à 21h00; jeux extérieurs s'apparentant à une fête foraine qui seront suivis d'une soirée de patinage aux flambeaux. Hot-dogs & breuvages seront également au rendez-vous. Je vous invite à aller consulter le site web de la municipalité afin d'y lire tous les détails et au plaisir de vous y rencontrer!

Profitez également des belles journées de février pour vous rendre au Parc Kiskotuk où de beaux sentiers de marche ou de raquettes vous attendent.

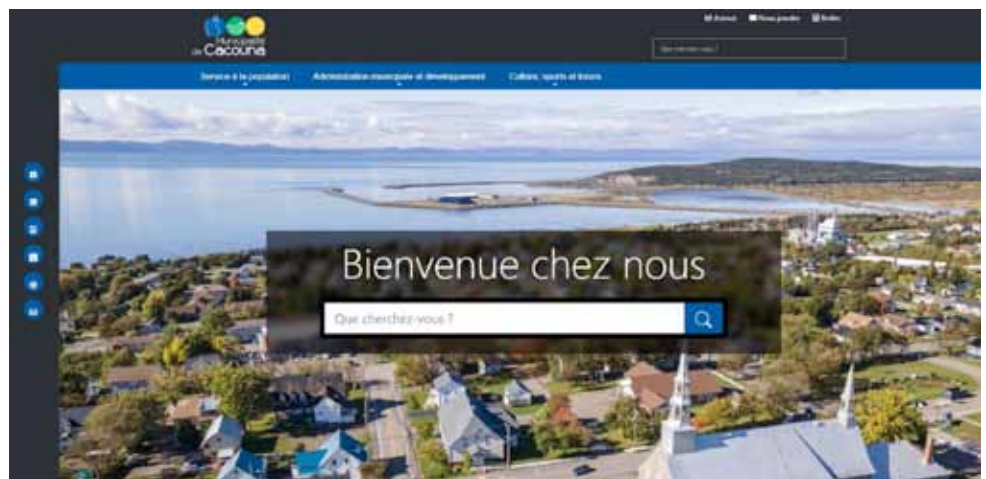
Aussi, je m'en voudrais de conclure ce mot sans prendre le temps de vous souhaiter à tous une « **Joyeuse St-Valentin** ». **Que cette fête vous apporte beaucoup de joies, gaietés et bonheurs.**

Suzanne Rhéaume

NOUVEAU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ ÉTAPE DE MISE À JOUR DU CONTENU

Comme mentionné dans la chronique municipale, prenez note que nous effectuons en ce moment, une mise à jour complète du site et que certaines pages peuvent ne pas être accessibles ou avoir comme mention: «contenu à venir». Merci à l'avance de votre compréhension.

Voici un aperçu de la nouvelle image graphique de notre site:



Nouvel aspect visuel de notre site internet : www.cacouna.ca

Crédit photo : Mélanie Jean

TENUE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE D'UNE DURÉE DE 15 JOURS,
EN REMPLACEMENT D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 116-21

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'arrêté ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite.

L'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A -19,1) est assimilée à une telle procédure et elle doit être remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncés au préalable par un avis public.

Suivant cet arrêté, le conseil municipal tiendra la consultation écrite entre le 11 et le 25 février 2022 pour le projet de règlement suivant :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 116-21 AMENDANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 19-08-2 AFIN D'AJOUTER DE NOUVELLES
CLASSES D'USAGES DANS LA ZONE 100-P ET D'APPORTER DES
AJUSTEMENTS SUR LA LOCALISATION DES STATIONNEMENTS ET DES
AIRES DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT

Ce règlement peut être consulté à l'adresse suivante : www.cacouna.ca

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE

Le projet de règlement no 116-21 est soumis à la consultation écrite des citoyens et tous les documents qui s'y rapportent. Il peut être consulté au lien suivant :

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement, à l'attention de Monsieur Félix Bérubé, directeur général et greffier-trésorier, **entre le 11 et le 25 février 2022 à 16h00** de la manière suivante :

- à l'adresse courriel suivante : fberube@cacouna.ca

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Donné à Cacouna, ce 27^e jour du mois de janvier 2022.

M^{re} Félix Bérubé, notaire
Directeur général et greffier-trésorier



- Communiqué -
La municipalité de Cacouna s'engage pour
les Journées de la persévérance scolaire 2022



Depuis plusieurs années déjà, le Québec se mobilise pour la réussite éducative des jeunes dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire (JPS) célébrées durant la **3^e semaine du mois de février**. Ces journées visent à rappeler aux élus nationaux et municipaux, aux organismes, aux employeurs, aux parents et à l'ensemble des acteurs nationaux et régionaux de l'éducation, de la santé et de la petite enfance qu'ils sont tous indispensables et ont un rôle à jouer dans la persévérance scolaire des jeunes.

CONSIDÉRANT que la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de faire de la persévérance scolaire une des quatre priorités régionales de la démarche COSMOSS afin de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés par cet enjeu;

CONSIDÉRANT que la persévérance scolaire est intimement liée à d'autres enjeux tels le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais qu'il constitue un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et ce, jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi;

CONSIDÉRANT que le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale;

CONSIDÉRANT que Les Journées de la persévérance scolaire, soulignées dans les 8 MRC du Bas-Saint-Laurent par diverses activités dans les communautés, se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT que partout au Québec, la pandémie de COVID-19 a eu de nombreux impacts sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

Notre municipalité, en tant que partenaire de la démarche COSMOSS, a affirmé son appui aux JPS et son engagement lors de la séance régulière du conseil tenue le 6 décembre dernier, **par la résolution no. 2021-12-246.6.9** visant à :

- Déclarer la 3^e semaine de février 2022 Les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité ;
- Appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire de notre MRC un territoire valorisant l'éducation et le considérant comme un véritable levier de développement pour les communautés ;
- S'engager à réaliser un geste concret favorisant la persévérance scolaire au cours de l'année 2022.

**Du 14 au 18 février 2022,
vous pourrez voir ce drapeau
flotter fièrement sur le terrain
du bureau municipal.**



CONDENSÉ DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE LE 6 DÉCEMBRE 2021 À 19H30.

Tous les conseillers sont présents.

Ratification des déboursés du 1er au 30 novembre 2021 et approbation des comptes du mois pour un montant total de 298 588,50 \$, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022, à 19h30. 10 janvier - 7 février - 7 mars - 4 avril - 2 mai - 6 juin - 5 juillet - 1er août - 12 septembre - 3 octobre - 7 novembre - 5 décembre. Un avis public du contenu du présent calendrier sera publié.

Taux d'augmentation salariale fixé à 5,3% selon l'IPC pour l'année 2022.

IPC fixé à 5,3 % pour tous les contrats en lien avec la Municipalité pour 2022.

Résolution démontrant une opportunité réelle pour l'implantation d'un CPE sur le territoire de la Municipalité. CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-06-128.6.11 adoptée par le Conseil à la séance du 7 juin 2021 faisant part de son intention qu'un Centre de la Petite Enfance (CPE) soit implanté sur son territoire; CONSIDÉRANT que l'attractivité d'une municipalité pour les jeunes familles se témoigne, entre autre, par les services de proximité que l'on est en mesure de leur offrir; que la Municipalité fait face à une contrainte d'importance en matière de rétention des jeunes familles n'ayant pas les disponibilités nécessaires en termes de service de garde; que les besoins en service de garde sont de plus en plus importants et toujours grandissants sur le territoire de notre Municipalité; que le développement de notre milieu ne peut s'accroître sans, au préalable, assurer une capacité d'accueil plus favorable aux parents dont les enfants ne peuvent être pris en charge; que les membres du Conseil municipal sont disposés à s'investir dans une collaboration éventuelle afin de permettre la mise en place d'un CPE permanent sur le territoire de la Municipalité et ainsi répondre aux besoins de la population; qu'après avoir effectué une analyse importante du dossier, les membres du Conseil souhaitent maintenant démontrer une opportunité réelle de procéder à l'implantation d'un tel CPE; que cette opportunité réelle résiderait dans l'agrandissement de l'Édifice municipal (bâtiment existant) afin qu'une nouvelle section soit construite pour y accueillir un CPE; que l'Édifice municipal repose sur le lot numéro 4 985 183 et que les dimensions de ce dernier sont amplement suffisantes pour qu'un agrandissement puisse être réalisé afin qu'un CPE de 21 places y soit aménagé; que cet empla-

cement est situé à quelques pas de l'École primaire Vents-et-Marées et de l'ensemble des services de la Municipalité;

Il est résolu: QU'à la lumière des faits et arguments évoqués ci-dessus, le Conseil demande au conseil d'administration du Centre de la Petite Enfance (CPE des Cantons) de produire une demande auprès du ministère de la Famille pour qu'un CPE de 21 places soit implanté sur le territoire de la Municipalité, à l'endroit décrit ci-avant; QUE soient considérées les possibilités d'implications de la Municipalité dans un projet d'implantation d'un CPE permanent sur notre territoire afin de pallier au manque flagrant de places en garderie.

Dépenses pour les célébrations de fin d'année. Le Conseil accepte qu'un montant de 500,00 \$ (+t et tout autre frais, le cas échéant) soit alloué pour les fêtes de fin d'année afin de souligner le bon travail effectué par les employés de la Municipalité tout au long de l'année.

Corporation de développement de Cacouna - Paiement de la contribution financière demandée pour l'année 2021. CONSIDÉRANT qu'en raison de la pandémie liée à la Covid-19, le montant initial demandé par la Corporation a été revu à la baisse puisque qu'une partie des activités prévues n'ont pu être réalisées; le Conseil accepte de verser à la Corporation une contribution financière de 1 300,00 \$ pour la réalisation de certaines activités s'étant déroulées au cours de l'année 2021.

Les Habitations Kakou Inc. - Paiement de la somme due de 483,00\$ pour la période comprise entre le 1er juillet 2020 et le 30 juin 2021 conformément à l'entente initiale (2017).

Escadron 282 de Rivière-du-Loup - Demande de soutien financier. CONSIDÉRANT que deux (2) jeunes résidant sur le territoire de la Municipalité font partie de cette organisation et qu'en vertu du programme des cadets du Canada, les jeunes de l'Escadron 282 doivent s'impliquer et participer à diverses activités communautaires dans leur milieu; CONSIDÉRANT qu'une aide financière permettra aux cadets de l'air de l'Escadron 282 d'atteindre les objectifs du programme des cadets du Canada; le Conseil accorde un soutien financier au montant de 100,00 \$ aux cadets de l'air de l'Escadron 282 de RdL;

Les Journées de la persévérance scolaire 2022. (Voir détails de l'engagement de la Mun. sur ce sujet en p. 13 de ce journal).

Résolution pour la mise en place du Comité de suivi de la Politique familiale munic. (PFM) et Mun. amie des aînés (MADA).

CONSIDÉRANT l'adoption du plan d'action 2022-2026 de la PFM et MADA; que la mise en place d'un comité de suivi est fondamentale au cheminement de la PFM et de la MADA; que le comité de suivi aura pour mandat de : -Suivre et soutenir

la réalisation des actions; - Soutenir la mise à jour annuelle du plan d'action à la lumière des progrès réalisés, des changements en cours dans le milieu de vie et des consensus dégagés quant aux objectifs; - Formuler des recommandations à l'intention du Conseil municipal; - Faciliter la circulation de l'information; le Conseil procède à la création du Comité des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et de la Politique familiale/MADA sous la co-présidence des élues responsables des questions familiales et aînées (RQFA) et constitué comme suit : - Mme Johanne Pelletier, élue RQFA; - Mme Danielle Bélanger, élue RQFA; - Mme Suzanne Rhéaume, Mairesse, citoyenne aînée et personne représentative du milieu de vie des familles et des aînés; - Mme Danielle Gagné, citoyenne aînée et personne représentative du milieu de vie des familles et des aînés. Le Conseil désigne monsieur Félix Bérubé, comme responsable administratif chargé du suivi. Le Conseil mandate la MRC de procéder à la demande collective pour le programme Municipalité amie des aînés - Volet 2 : Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés.

Allocation mensuelle pour le cellulaire de la Mairesse. CONSIDÉRANT les besoins en matière de communication téléphonique liés aux fonctions de la Mairesse et qu'il est impératif d'être en mesure de la rejoindre lors de diverses situations d'urgences nécessitant son intervention, une allocation mensuelle au montant de 25,00 \$ est accordée afin d'assumer une partie des coûts reliés à l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel; cette décision est rétroactive au 1er novembre 2021 et sera maintenue tant et aussi longtemps que Mme Rhéaume exercera ses fonctions auprès de la Municipalité.

Dépôt des rapports d'audit de conformité réalisés par la Commission municipale du Québec et portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du Programme triennal d'immobilisations 2021-2023. Plus précisément, ces deux rapports présentent les constatations qui se dégagent de ces missions d'audit ainsi que les recommandations que la Comm. municipale du Qc a jugées appropriées dans les circonstances.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service incendie - Rapport du mois de novembre 2021.

TRAVAUX PUBLICS

Renouvellement du contrat de travail du directeur des travaux publics. Ce contrat de travail prendra effet à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

Programme d'aide à la voirie locale (Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPACE)) - Résolution attestant que les travaux subventionnés ont été effectués dans le dossier numéro 00030949-1 - 12057 (01)



Conseils pour une conduite hivernale sécuritaire

En hiver, les conducteurs doivent adapter leur conduite aux conditions météorologiques et routières. Le conducteur doit diminuer sa vitesse lorsque la visibilité est réduite à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations, ou lorsque la chaussée est glissante ou qu'elle n'est pas entièrement dégagée. En cas de conduite non adaptée, le conducteur s'expose à une amende de 60\$ plus les frais et 2 points d'inaptitude.

Le pare-brise et les vitres d'un véhicule doivent être débarrassés de tout élément susceptible de réduire la visibilité du conducteur. Les phares, les feux et les réflecteurs doivent être également dégagés. Personne ne peut conduire un véhicule recouvert de glace, de neige ou de toute autre matière pouvant se détacher du véhicule et constituer un danger pour les autres usagers de la route.

En cas de non-respect, le conducteur est passible d'une amende de 100\$ à 200\$.

QUELQUES CONSEILS POUR DEMEURER EN SÉCURITÉ SUR LES ROUTES EN HIVER

1. Préparez une trousse de fournitures d'hiver (brosse à neige, grattoir à glace, liquide de lave-glace, pelle, vêtements chauds) et conservez-la en tout temps dans votre véhicule.
2. Allumez toujours vos phares et vos feux de croisement quand les conditions l'exigent.
3. Conduisez lentement, gardez une distance de sécurité avec le véhicule devant vous et attention à la glace noire, même s'il fait beau.
4. Si possible, reportez votre déplacement si les conditions routières sont mauvaises.
5. Lors des opérations de déneigement, tenez-vous loin des déneigeuses. Les véhicules de déneigement comportent de nombreux angles morts qui empêchent leur conducteur de bien voir les autres usagers de la route.

Pour terminer, vous pouvez contacter info transports avant un déplacement. Soit par téléphone en composant le 511 ou sur internet au www.quebec511.info/fr/default.aspx (site web présentant l'évolution des systèmes météorologiques).

Dave Ouellet, sergent

Coordonnateur des relations communautaires
Poste de la MRC de Rivière-du-Loup, Sûreté du Québec
Bureau 418 862-6303, poste 209
www.sq.gouv.qc.ca

« Notre engagement, votre sécurité »



Récupération
 Ordures
 Inspectrice municipale
 Mardi (AM et PM) & Jeudi (PM)
 Matières organiques



Communiqué – Auto-inspection 2022

Dans la situation actuelle en lien avec le coronavirus, notre municipalité continue son programme d'auto-inspection résidentielle, conformément aux exigences ministérielles.

Cette année, un peu plus d'une **centaine de citoyennes et citoyens** de notre municipalité ont déjà reçu ou recevront sous peu, un avis par la poste leur demandant de faire l'auto-inspection préventive des divers éléments concernant leur résidence et de colliger l'information sur un formulaire électronique (**l'adresse internet et le code d'accès seront inscrits dans la correspondance**) ou papier conçu à cette fin. Dans la mesure du possible, nous vous demandons de prioriser le formulaire électronique.

Voici la liste des rues ciblées pour cette auto-inspection :

Du Parc, Des Épinettes, D'Amours, Beaupré, Cliff Cottage, Desjardins, Place Bellevue, Place Dubé et la Route 291.

Si vous recevez cet avis par la poste, nous vous demandons de faire l'auto-inspection en suivant le lien web (formulaire électronique) ou remplir le formulaire papier inclus dans la correspondance et le retourner par la poste à l'adresse suivante :

Division prévention
Service de sécurité incendie
553, rue Lafontaine
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3C5.

Vous pouvez consulter sur notre site internet (www.cacouna.ca), dans la section « **Administration municipale et développement** », le règlement municipal **No. 87-16 relatif à la prévention incendie**.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter M. Éric Deschênes au 418 867-6691.

PENSONS PRÉVENTION !

ACTIVITÉS**BOULANGERIE****DU MAGASIN GÉNÉRAL
SIROIS****HORAIRE HIVER****MARDI au VENDREDI 8h à 17h30
SAMEDI 8h à 15h00****NOUVEAUTÉ !***Disponible en tout temps***CROQUE-MONSIEUR****Au JAMBON, au POULET,****à la VIANDE FUMÉE,****ou encore, VÉGÉTARIEN****+ 2 CHOIX DE SOUPE**
tous les jours

Et n'oubliez pas:

LA PIZZA*disponible sur commande
les jeudi et vendredi***St-Valentin****Du 1 février au 14 février 2022**

Âge : 0-99 an

Découpez le coupon suivant, inscrivez les informations et venez le déposer dans la boîte prévue à cet effet sur le balcon du Bureau municipal (415, rue St-Georges) avant le 14 février.

Vous courrez la chance de gagner un prix d'une valeur de 50,00\$.

Nom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

**Carnaval d'hiver 2022****19 février 2022**

Le 19 février 2022, au Centre de Loisirs Place St-Georges aura lieu le Carnaval d'hiver 2022.

Le carnaval se fera sur une durée d'une journée avec quelques activités pour la famille.

Activités d'après-midi dès 13h00 - Centre de Loisirs Place St-Georges

Un mini-putt de 9 trous

Jeux de fête foraine sur place

Parcours de coffre

Activités de soirée dès 18h00 - Centre de Loisirs Place St-Georges

Patin aux flambeaux (Inscription obligatoire)

Feux extérieurs

Prendre note que les activités peuvent changer, être annulées ou ajoutées en raison des mesures de la Santé publique.

Pour plus d'information et inscription : 418-867-1781 #5

Courriel : loisirs@cacouna.ca

Via Facebook : Loisirs Cacouna - Municipalité de Cacouna

Site web: www.cacouna.ca

Rallye raquette**Du 15 février au 15 mars 2022**

Âge : 5-99 ans

Du 15 février au 15 mars 2022, un rallye sera proposé au parc côtier Kiskotuk dans le sentier des Faucons (à parcourir à pied ou en raquette), accessible par le stationnement de la route Grandmaison.

Pendant le parcours de 5 kilomètres, gardez les yeux ouverts pour repérer les 10 animaux et les 5 lettres cachées.

Ensuite, vous devrez trouver le mot formé par les 5 lettres et identifier l'animal qui n'a PAS sa place dans le groupe.

Lorsque vous aurez trouvé le mot et l'animal « intrus », écrivez-nous les réponses via courriel au

loisirs@cacouna.ca

OU

loisirs@lisle-verte.ca.

L'activité est ouverte à tous.

**VISUEL
EN PAGE
18**



Le **SENTIER DES FAUCONS** est accessible par le stationnement de la Route Grandmaison reliant la route 132 au Chemin de la Rivière-des-Vases

RALLYE RAQUETTE

DU 15 FÉVRIER AU 15 MARS 2022
PARC CÔTIER KISKOTUK (SENTIER DES FAUCONS)

REPÉREZ LES 10 ANIMAUX CACHÉS À TRAVERS LE SENTIER ET IDENTIFIEZ L'INTRUS.

TROUVEZ LES 5 LETTRES ET FORMEZ UN MOT.

CITOYENS DE L'ISLE-VERTE,
ENVOYEZ VOS RÉPONSES AU LOISIRS@LISLE-VERTE.CA

CITOYENS DE CACOUNA,
ENVOYEZ VOS RÉPONSES AU LOISIRS@CACOUNA.CA OU
 **LOISIRS CACOUNA – MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**Parcours de 5km, à pied ou en raquettes.
Les 5 lettres trouvées vous permettront
de former un mot et d'identifier l'animal INTRUS
(qui n'a pas sa place dans le groupe)**



LES RANDONNÉES DU PASSÉ

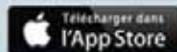
CACOUNA



HERITAGE WALK

BaladoDecouverte.com

GRATUIT
Free



LA PETITE RANDONNÉE
THE SHORT TOUR

LA GRANDE RANDONNÉE
THE EXTENDED TOUR

SUR LES TRACES DE NELLIGAN
FOLLOWING IN THE STEPS OF NELLIGAN

LE CACOUNA MARITIME
MARITIME CACOUNA

EXPLOREZ NOS CIRCUITS EN LIGNE

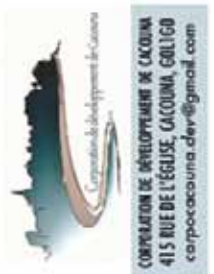
Accédez «BaladoDecouverte.com»

Inscrivez «Cacouna»

TÉLÉPHONES & TABLETTES



1. TÉLÉCHARGER L'APP BALADODÉCOUVERTE (DANS LE STORE DU TÉL)
2. APPUYER SUR LA BOUSSOLE LORSQUE VOUS OUVREZ L'APP



Consultez le nouveau site Web wolastoqiyikwahsipekuk.ca et, dès l'accueil, vous apprendrez que...

PREMIÈRE NATION WOLASTOQIYIK WAHSIPEKUK

Bienvenue!



La Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk, autrefois appelée Première Nation Malécite de Viger, est la seule Nation Wolastoqiyik en territoire québécois. Six autres Nations Wolastoqet se trouvent au Nouveau-Brunswick. Après la perte des terres de réserve de Viger en 1869, la communauté s'est dispersée sur les territoires du Québec, du Canada et des États-Unis. Aujourd'hui, la Première Nation possède une petite terre de réserve à Cacouna au Bas-Saint-Laurent et les membres forment une diaspora, répartie sur tout le territoire québécois et au-delà. Plusieurs membres de la Nation se rendent toujours sur le Wolastokuk, territoire ancestral, pour y pratiquer des activités traditionnelles.

En nous familiarisant avec ces quelques termes, nous réalisons que la nouvelle appellation de la Première Nation est riche de sens, exprimant ses origines et nous ouvrant à ses valeurs...

Légende des termes

Wolastoq

La belle et généreuse rivière

Wolastoqiyik

Le peuple de la belle et généreuse rivière

Wolastoqey

Adjectif se rapportant à la wolastoq (un canot wolastoqey)

Wolastoqewi

Une personne de la belle et généreuse rivière (je suis wolastoqewi - nil wolastoqewi)

Wolastokuk

Territoire ancestral wolastoqey

Wahsipekuk

La grande étendue d'eau de l'autre côté (des montagnes) – Relatif au fleuve Saint-Laurent

Wolastoqey latuwewakon

Langue wolastoqey

COMMUNIQUÉS

folidéco

Bonjour à tous !!

La réouverture de la boutique est prévue fin avril.

L'équipe et moi avons très hâte de vous présenter toutes nos nouveautés !

NB... il me fait plaisir de vous accommoder sur rendez-vous seulement, lorsque je suis disponible.

Contactez-moi sur ma page Facebook

ou

Par email: folideco@hotmail.com

APPEL DE PROJETS

FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES 2022
MRC DE RIVIÈRE DU LOUP

DATE LIMITE: 18 MARS 2022

- o arts visuels
- o arts de la scène
- o arts médiatiques
- o métier d'art
- o littérature et livre
- o patrimoine et histoire
- o savoir-faire traditionnels
- o muséologie et archives

www.mrcriviereduloup.ca
418 867-2485 poste 240

Jonathan Varghese Ostéopathe

Un petit rappel pour la nouvelle année: le cabinet ostéopathique la **Voie de la Santé** est maintenant prêt à recevoir sa nouvelle clientèle, de Cacouna et des alentours !

Située sur la rue du Quai à Cacouna, la *Voie de la Santé* est conçue pour aider les gens à approfondir leur relation avec la Santé. C'est un sujet essentiel, mais trop négligé dans notre société. On semble plus facilement porté à «prendre soin» de notre voiture qu'à «prendre soin» de notre propre vie ou de celle de nos proches! Mettre son corps et sa qualité de vie 'de côté' peut, avec le temps, avoir de graves conséquences pour notre mobilité, pour ce qui nous donne de la liberté, de l'autonomie et aussi le plaisir d'explorer notre environnement.

Quand on est plus jeune, on peut continuer d'être actif sans trop d'aggravation, à la suite de chutes, séquelles de maladie ou stress de la vie; mais l'accumulation, avec le temps, de ces stressés, ou la répétition, par habitude inconsciente, d'un même mouvement, peut à un certain moment nous ralentir et produire de grandes douleurs qui affectent notre sommeil, notre digestion, notre humeur, l'harmonie dans nos relations, et notre paix intérieure.

La *Voie de la Santé*, avec Jonathan, nouvel arrivant en région, propose de travailler ensemble, l'ostéopathe et vous, pour éveiller votre capacité à prendre soin de votre bien-être, et à trouver soutien dans la prévention, l'entretien et la réhabilitation, face aux douleurs-blessures-maladies de la vie.

Avec plus de 20 ans de recherche et d'expérience, Jonathan est aussi outillé, avec ses études et parcours, pour vous accompagner à travers les multiples défis de la vie: la croissance de maman/bébé/famille et la période périnatale, le développement de la mobilité chez les enfants, les interventions médicales, etc.

Jonathan peut aussi vous accompagner à travers les transitions de la vie, comme trouver sa propre voie, exprimer sa créativité, traverser les deuils de toutes sortes, la ménopause, le vieillissement, la retraite, la fin de vie ...

Dans une prochaine parution de l'EPIK, Jonathan vous partagera plus de détails sur son parcours et les approches qu'il peut utiliser pour vous offrir un service essentiel et unique au Canada, et ce, en parfaite complémentarité avec les autres services en santé offerts en région.

De plus, quand Omicron sera passé, Jonathan prévoit organiser des portes ouvertes à sa clinique, pour les familles avec bébés, jeunes enfants, ados. Avant qu'un problème ne survienne, c'est avantageux pour les jeunes de connaître les lieux et d'avoir rencontré le praticien, pour se sentir à l'aise de prendre conseil, au besoin. Même chose pour les adultes d'ailleurs. On va aussi faire une porte ouverte pour les individus qui ont peu ou pas de connaissances en ostéopathie.

Vous aider à prévenir, vous aider à guérir: la *Voie de la Santé* veut agir avec vous.

Au plaisir!

VOUS POUVEZ LE CONTACTER À :

www.voiedelasante.com
ou par téléphone au **514-284-2588**

Témoignage d'une résidente

Jonathan Varghese travaille dans une jolie clinique en bordure du fleuve à Cacouna. Au départ, je suis allée le rencontrer pour soigner mes maux de dos et d'épaules; j'allais à la rencontre d'un ostéopathe. J'en consultais un jusqu'alors en banlieue de Montréal qui réussissait à me faire beaucoup de bien, alors j'ai tenté l'expérience ici, chez nous.

Quelle bonne décision! J'ai rencontré un thérapeute d'expérience, qui prend soin de vous, qui est très attentif et efficace. Il travaille dans un environnement calme et propose une approche qui respecte le bien-être du corps, sans douleur.

Son travail fait appel à notre conscience et à notre propre capacité de guérison. Pour moi, le résultat de ses soins est global et profond.

Bref, mon dos et mes épaules se portent bien. En prime, j'ai plus d'énergie et la qualité de mon sommeil est meilleure.

Je me sens privilégiée d'avoir enfin trouvé, ici, une personne vraiment bien outillée qui pourra m'accompagner dans le maintien de ma santé puis, au besoin, pour des réparations !

Christiane, 64 ans

L'année 2022 est déjà bien entamée. La deuxième partie de l'année scolaire l'est également. Nous profitons de ce premier numéro de l'année pour faire un rappel des règles de sécurité dans les zones scolaires qui ont évidemment pour but de protéger nos enfants.

D'abord, le principe de prudence: rappelons que, selon ce principe, chaque usager de la route doit en tout temps agir avec prudence et respect lorsqu'il circule sur le réseau routier, surtout envers le plus vulnérable que lui. Ainsi, le conducteur d'un véhicule routier doit faire preuve d'une prudence accrue envers les usagers qui sont plus vulnérables, particulièrement nos jeunes piétons.

Les zones scolaires présentent des dangers accrus: enfants de petite taille et difficilement visibles à travers les voitures, routes et passages piétons achalandés, ainsi que le comportement imprévisible des jeunes. Comme nous sommes susceptibles de traverser ces zones tôt le matin ou après une longue journée de travail, alors que l'énergie et la concentration ne sont pas au maximum, il faut donc **redoubler de prudence**. Laissons donc notre téléphone de côté, ayons les deux mains sur le volant et restons à l'affût non seulement de la route, mais aussi des trottoirs.

Il est également important de **respecter la signalisation aux abords des écoles**, particulièrement les zones réservées aux autobus, les zones de débarcadère et celles où le stationnement est interdit ou non sécuritaire. Les parents qui déposent leur enfant à l'école doivent donc s'assurer de le faire à un endroit sécuritaire afin d'éviter les manœuvres imprudentes ou illégales telles que le stationnement en double et les virages en «U».

Dans une zone scolaire ou à l'approche de celle-ci, **il faut demeurer dans notre voie**, à moins qu'un vé-

Par M^{es} Martin Vaillancourt et Sabrina Tremblay,
avocats au sein du cabinet MICHAUD VAILLANCOURT AVOCATS



hicule stationné ou un obstacle nous oblige à empiéter dans la voie de circulation inverse.

D'ailleurs, le Code de la sécurité routière prévoit que, sauf en cas de nécessité, il est interdit d'immobiliser un véhicule sur la route de manière, entre autres, à rendre une signalisation inefficace, à gêner la circulation ou à entraver l'accès à une propriété.

Il faut donc **éviter de s'arrêter ou de stationner dans la rue près de l'école**. Si vous le faites, il faut respecter les règles : sur une chaussée à double sens, l'arrêt ou le stationnement se fait à droite, dans le sens de la marche, le long du trottoir. L'arrêt ou le stationnement est interdit à gauche, dans le sens contraire de la circulation ou lorsque ce n'est pas sécuritaire.

Les terrains de stationnement près de l'école, où la visibilité est réduite et l'espace restreint, sont risqués pour les conducteurs et les piétons. Même s'il y a des places disponibles, choisissez la prudence et stationnez votre voiture un peu plus loin pour réduire la congestion aux abords de l'école, pour ensuite marcher vers l'école avec vos enfants. Vous pourriez **profiter de l'occasion pour leur enseigner des comportements positifs, leur expliquer les panneaux de signalisation et les règles de base en**

sécurité. Si vos enfants se rendent à l'école par leurs propres moyens, vous pourriez d'abord parcourir le chemin avec eux pour connaître les endroits les plus à risques et les conscientiser à l'importance d'être vigilants.

Finalement, selon CAA, **le stationnement illégal est l'un des comportements de conduite dangereuse les plus observés dans les zones scolaires au Canada**, tout comme la distraction et l'excès de vitesse. Nous vous rappelons que les amendes sont doublées pour l'excès de vitesse commis dans les zones scolaires durant la période scolaire.

Gardons toujours à l'esprit que nous sommes en présence d'enfants et, quelque soit leur âge, ils sont imprévisibles. Puisque nous devons adapter notre conduite et nos comportements aux conditions hivernales, faisons donc de même lorsque nous circulons en zone scolaire.

Pour plus de détails, consultez notre article paru dans le numéro de septembre 2020.

POUR REJOINDRE LES AUTEURS

mvaillancourt@mvavocats.com

stremblay@mvavocats.com

Tél: 581 801-0198

646, rue Lafontaine, bur. 200
Rivière-du-Loup



Les engelures

L'hiver est une belle saison pour profiter du grand air et c'est aussi une saison qui nous permet de pratiquer de belles activités et des sports uniques à notre climat. Mais, pour profiter au maximum des joies de l'hiver, il faut savoir bien protéger sa peau pour éviter les engelures.

En effet, les engelures peuvent survenir lorsque la peau est trop exposée au froid. Les zones les plus souvent affectées sont les joues, le nez, les oreilles les doigts et les orteils. Le risque d'engelure varie selon la température ressentie, il est donc important de prendre en considération le facteur de refroidissement éolien car lorsque les vents sont forts, le corps conserve moins bien sa chaleur et se refroidit plus rapidement, alors la peau gèle plus vite. Par exemple, lorsque la température ressentie se situe autour de -27 degré celcius, le risque d'engelure est accru et la peau peut geler en 10 à 30 minutes (et plus rapidement s'il y a de forts vents)!

Les engelures peuvent être superficielles, mais elles peuvent aussi être profondes et amener des problèmes et des complications à long terme. Voici quelques caractéristiques pour les différencier. Lorsque l'engelure est superficielle, la peau rougit, enfle, elle picote et peut être douloureuse. Il peut y avoir une perte de sensibilité partielle.

Lorsque l'engelure est profonde, la peau est plus dure au toucher, elle est froide, blanche ou cireuse. Il y a une perte totale de la sensation au toucher. Ces engelures sont plus graves car elles peuvent entraîner une perte de sensation à long terme, voire pour toujours et peuvent avoir des conséquences très sérieuses.

Pour les prévenir, il faut s'habiller chaudement, bien se couvrir et porter plusieurs couches de vêtements. Il faut porter une attention particulière à couvrir votre tête, votre visage, vos oreilles, votre nez ainsi que vos mains et vos pieds. Les extrémités sont très vulnérables aux engelures. Il faut choisir des vêtements qui éliminent la transpiration, que l'on portera près du corps et des vêtements isolants par-dessus. Les bottes devraient être imperméables et les bas doivent absorber l'humidité pour vous permettre de rester au sec. Les matières recommandées pour les bas sont les mélanges de coton-polyester, la laine ou les fibres synthétiques plutôt que des bas 100% coton qui retiennent trop l'humidité et la transpiration.

Il existe sur le marché des semelles isolantes ou des petites enveloppes que l'on peut insérer dans les mitaines et les bottes, qui libèrent de la chaleur et ainsi être très utiles par temps froids ou lors d'exposition prolongée. Bien sûr, le fait de rester actif favorise la circulation sanguine et aide à ne pas attraper froid. Aussi, il ne faut pas oublier de prendre des petits moments pour se mettre au chaud à l'abri du vent de temps en temps.

Maintenant, que faire si une engelure survient?

Premièrement, il faut retirer les vêtements humides ou mouillés. Ensuite, il faut ÉVITER de frotter la peau ou de l'exposer à une source de chaleur ou de plonger la partie gelée dans l'eau chaude. Cela pourrait aggraver la blessure. Il faut plutôt se réchauffer dans une couverture et faire un contact peau à peau avec la partie gelée. Par exemple, si les doigts sont atteints, on peut placer sa main sous l'aisselle pour la réchauffer. Si les orteils sont atteints, il ne faut pas marcher pour tenter de les réchauffer. Il est possible également d'appliquer une compresse d'eau tiède sur l'engelure. Lorsque la zone atteinte se réchauffe, il est possible de ressentir de la douleur ou une sensation de brûlure. Si des cloques se sont formées, il ne faut pas les percer, mais plutôt appliquer un pansement sec pour les protéger et consulter un médecin. Par ailleurs, il faut aussi consulter si la partie atteinte ne dégèle pas en 30 minutes, si la douleur est intense ou persistante, si l'engelure est étendue ou si l'engelure est profonde (peau blanche et cireuse). En cas de doute, n'hésitez pas à demander l'avis d'un professionnel de la santé.

En terminant, rappelez-vous qu'il faut être bien préparé pour affronter l'hiver, il faut adapter nos sorties, nos activités et bien se protéger en portant des vêtements adaptés!

Julie Pelletier pharmacienne
pour les pharmacies Lépicier et Miousse



**Pharmacie
Lépicier, Miousse et associés**

418-867-3569

Heures d'ouverture

Lundi-vendredi
9h00 à 18h00

Mercredi: 9h00 à 20h00

Bas-St-Laurent Pharma
535, rue du Patrimoine
Cacouna (Québec) G0L1G0

**Philippe Lépicier et
Marie-Hélène Miousse**
pharmaciens propriétaires

535, RUE DU PATRIMOINE, CACOUNA - 418-867-3569

À Cacouna.

babillard

COURS D'ANGLAIS ou de CONVERSATION ANGLAISE

Cours en petit groupe de 2 à 4 ou cours privé.
Adapté à vos besoins.

Pour informations, contacter:

Karen-Ann Fallu
418 867-4439

RECHERCHE

Articles de cuir et anciens colliers de perles ou autres,
laine à tricot, tiges de fibre de verre,
pour les recycler en objets artistiques.

CRÉATION SÉBAST
Art naïf Amérindien

SÉBASTIEN DESJARDINS
723 B DU PATRIMOINE
Cacouna, QC, G0L1G0

418 605-1636

J'achète vos vieux papiers...

... d'avant 1940

- Cartes postales
- Photos (scènes de vie)
- Images pieuses (dentelle)
- Cartes mortuaires

Richard Michaud

ATELIER ESTHÉTIQUE 1130 POUR VÉHICULES

SERVICES OFFERTS

- Lavage intérieur et extérieur - Scellant protecteur
- Décontamination des retombées industrielles
- Polissage en 3 étapes - Nettoyage de roue - et bien d'autres...

Forfait offert et certificat cadeau!

Contactez Jimmy Dobson, au 418-894-8160
pour vous faire faire un prix.

Au plaisir de vous rencontrer!

MaryShop TATOUAGE

729 du Patrimoine, Cacouna

OUVERT depuis le 1^{er} juin 2020.
4 années d'expérience en tatouage
(Masque obligatoire)

DU MARDI AU VENDREDI ET LE DIMANCHE.
Sur **RENDEZ-VOUS** seulement.
418-551-0553

Page Facebook **MaryShop TATTOO**

VENTE D'ARTISANAT, VITRAIL GRAVÉ PERSONNALISÉ,
MODÈLES EN MAIN ET COMMANDES SPÉCIALES



BIBLIOTHÈQUE ÉMILE-NELLIGAN

HORAIRE RÉGULIER

Lundi: 19h à 20h00
Mercredi: 19h à 20h00
Jeudi: 15h30 à 16h30
Samedi: 10h à 11h

EN CAS DE MAUVAISE TEMPÉRATURE :

Prendre note que si les écoles sont fermées, la bibliothèque le sera également. Merci de votre compréhension et bon hiver !

CHUTE À LIVRE :

Durant la saison hivernale, lorsque que vous déposerez les livres, si c'est possible de les mettre dans un sac de plastique pour les protéger, car de la neige entre à l'intérieur de la chute s'il y a vent ou tempête.

Merci à tous !

EXPOSITION

25 janvier au 24 mai

LES MÉDECINES DOUCES ET ALTERNATIVES

Acupuncture, réflexologie, aromathérapie, homéopathie...
Toutes sortes de nouvelles sciences et techniques qui envahissent notre vie. Une exposition qui aidera sûrement à mieux s'y retrouver. Vous pourrez consulter une trentaine de volumes sur les divers sujets.

EN TOUT TEMPS:

Pour tous les membres de la bibliothèque, vous pouvez nous envoyer un courriel à biblio.cacouna@crsbp.net afin de nous faire vos demandes de livres et dès que ce sera prêt, nous vous contacterons.

A noter qu'il peut y avoir un délai de quelques semaines avant de le recevoir étant donné que les demandes sont faites à d'autres bibliothèques par l'intermédiaire du réseau biblio.

VEUILLEZ NOTER QUE

NOUS NE PRENONS PLUS DE LIVRES USAGÉS

Voici une liste d'endroits que vous pouvez contacter :

- Culture à partager à Rimouski 418-721-4755
- Ateliers Mon Choix à St-Pascal 418-308-1088
- Livr'Avenir à Témiscouata-sur-le-Lac, secteur Cabano 418-854-6886
- Diabétiques-amis du KRTB 418-862-7428

Resp.: Céline Roy,

Consultez notre page Facebook pour plus d'informations.



René Michel
Ouellet, prés.



Stéphanie
Robert, v-prés.



Kathy Beaulieu,
secr.



Myriam Belzile,
trés.



Jeanne Hippolyte,
adm.



Georges Pelletier,
adm.



Francine Côté,
déléguée mun.



Julie Couvrette,
agente dev. rural

Bonjour Cacounaises, Cacounois,

Malgré la saison hivernale, votre CORPO est très active.

Tout d'abord, le projet de procéder à la réfection de nos kiosques est réalisé. Vu que les *Jeux du Québec 2022* ont été annulés, nos kiosques sont de retour à Cacouna. Ils sont maintenant installés derrière le garage municipal. Allez les voir, ils sont dans un état presque NEUF. Merci à nos partenaires privilégiés sans qui ce PROJET n'aurait pu être réalisé : Outils Viel inc. (*Louis-René Perreault*), Comité organisateur des Jeux du Québec – Rivière-du-Loup – 2021/2022 (*Karine Malenfant et Kathy Beaulieu*), Municipalité de Cacouna (*Suzanne Rhéaume, mairesse, et ses six conseillers/conseillères, sans oublier le directeur général, Me Félix Bérubé*).

À tous les organismes de Cacouna, ces kiosques sont là pour vous. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous en avez besoin pour vos activités.



Tel qu'annoncé précédemment, notre principal projet en 2022 est de préparer un dépliant, pour les nouveaux arrivants et les touristes, démontrant les principaux attraits économiques et touristiques au sein de notre municipalité. D'ailleurs, un sous-comité est déjà à pied d'œuvre à cet égard. Si tout va bien, nous vous le présenterons à notre AGA à la fin du mois d'avril.

Un nouveau projet s'est ajouté à notre liste : mettre à niveau les panneaux touristiques se retrouvant au *Parc Fontaine Claire*, au pied de la rue du Quai. Un sous-comité travaille fort à cet égard. C'est un Projet qui s'étalera sur les deux prochaines années, afin que ce soit fin prêt pour les *Fêtes du 200ième anniversaire de Cacouna*, qui se dérouleront en 2025. J'y reviendrai au cours de mes prochaines chroniques.

En attendant, je vous souhaite une très belle *Fête de la St-Valentin*, le 14 février prochain. **Aimez-vous les uns les autres.** On en a bien besoin en cette période pandémique.

René Michel Ouellet, président

PROJET DE DÉPLIANT TOURISTIQUE : NOUS FAISONS APPEL À VOUS

Dans le cadre d'un projet de dépliant touristique de Cacouna, le CA de la Corporation de développement aimerait avoir vos idées ! Une carte de la municipalité est actuellement en création, identifiant les incontournables de notre village: *les circuits historiques, les entreprises et services d'intérêt pour les touristes, les sentiers du parc Kiskotuk, les points de vue sur le fleuve, etc.* Pour être certain.es de ne rien oublier et pour que vous soyez fier.es de notre dépliant touristique, nous faisons appel à vous.

**Vous avez une idée d'un incontournable?
Vous souhaitez faire partie de la liste des commerçants?
Écrivez-nous à cette adresse courriel avant le 1^{er} mars:
corpocacouna.dev@gmail.com**

Le dépliant sera disponible dès ce printemps et sera distribué dans tous les commerces et services du village. Nous présenterons la version finale lors de notre AGA du 27 avril.

- Stéphanie Robert & le comité du dépliant touristique

Notez à votre agenda que l'AGA de la Corporation de développement aura lieu le 27 avril 2022 à 19h. Voir bas de la p.7.
Plus de détails dans notre prochaine chronique du 14 avril et sur notre site web : corpodevcacouna.com